

Faut-il supprimer totalement la taxe d'habitation ?

Quatre Français sur cinq ne la paieront plus en 2020. Mais concentrer la fiscalité sur une minorité de ménages pose problème. Alors, quelle solution ? Créer un nouvel impôt...

Repères

Qu'a voté l'Assemblée ?

La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. L'an prochain, ces « chanceux » verront leur taxe baisser d'un tiers. Puis d'un deuxième tiers en 2019. Et en 2020, ils ne paieront plus rien.

L'État s'engage à compenser le manque à gagner de dix milliards pour les communes et intercommunalités. Restera huit milliards à la charge de 20 % des contribuables.

Pourquoi en reparle-t-on ?

À peine votée, cette réforme semble obsolète. « Si cet impôt est mauvais pour 80 % des Français, il y a peu de chances qu'il soit bon pour les 20 % restant », vient de déclarer Emmanuel Macron, qui envisage la suppression totale de la taxe après

2020 et une « refonte de la fiscalité locale ».

Pourquoi ce nouveau discours ?

Pendant la campagne présidentielle, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages a été brandie comme une mesure pour les classes moyennes. De quoi faire contrepoids à la suppression de l'impôt sur la fortune pour les plus aisés.

Mais concentrer l'impôt local sur 20 % des contribuables pose problème. « Cela crée d'importants effets de seuil », explique François Écalle, spécialiste des finances publiques. Un célibataire paiera la taxe d'habitation s'il gagne plus de 30 000 € par an. Franchir le seuil pourra lui coûter cher : « En gagnant 1 000 € de plus, vous pouvez vous retrouver imposable à hauteur de 1 000 €. »

Emmanuel Macron reconnaît par

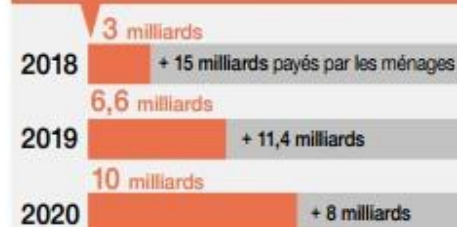
ailleurs que la taxe d'habitation est « un impôt injuste », assis sur des valeurs cadastrales désuètes. « Il est inéquitable de faire payer un impôt absurde par 20 % des gens », note François Écalle. Pour certains sénateurs LR, la mesure ne respecte pas l'égalité de tous devant l'impôt. Ils comptent saisir le Conseil constitutionnel qui se prononcera avant fin décembre.

Par quoi remplacer la taxe ?

Les entreprises devraient être éparpillées au nom de la compétitivité. Quant à la TVA, son taux est fixé par l'État : « Cela ne permettrait pas aux communes de préserver leur autonomie. »

Reste la CSG ou l'impôt sur le revenu : « On peut imaginer un supplément, dont le taux serait fixé par la commune », dit l'ancien magistrat à la Cour des comptes. Mais qui

Taxe habitation : ce que l'État va rembourser aux communes



A partir de 2020, seuls 20 % des ménages paieront la taxe d'habitation.

Source : Fipeco, projet de loi de finances 2018.

paierait ce nouvel impôt local ? Seulement 20 % des ménages ? « Pas sûr. Il faudra bien retrouver les dix-huit milliards. »

Le cadeau actuel pour 80 % des contribuables pourrait bien n'être que temporaire...

Jacques SAYAGH.